

Le Journal de

# L'AGGL



N°60 - Octobre 2024



Cet automne,  
partez à la  
découverte des  
sentiers  
pédestres  
de l'Agglo



[agglo-thionville.fr](http://agglo-thionville.fr)



Chers habitants de la Communauté d'agglomération,

Au coeur de l'été, le 1er août, le Préfet de la Moselle a signé l'arrêté créant la nouvelle Communauté d'agglomération Thionville Fensch. Cette nouvelle entité réunira au 1<sup>er</sup> janvier 2026 les 23 communes issues du Val de Fensch et de Portes de France Thionville.

Cette création vient entériner un long processus mené avec les Maires du territoire consistant à peser le pour et le contre de cette fusion, à constater nos points communs et nos différences, à imaginer notre destin commun et à réaliser qu'ensemble, nous rendrions mieux service à nos habitants.

Car le principal est bien là : rendre service à nos habitants. Il n'est pas toujours aisé de faire comprendre le sens de l'action de nos structures tant elles peuvent paraître éloigner de vos préoccupations quotidiennes et alors que nous nous identifions tous davantage aux mairies. C'est bien normal.

Pourtant, cette grande agglomération apportera beaucoup au territoire et aux habitants.

- Investir pour garantir nos ressources en eau potable, c'est un service direct aux habitants.
- Investir pour développer l'enseignement supérieur, c'est apporter des solutions de formation à nos jeunes.
- Investir dans la mobilité, c'est assurer nos citoyens d'une offre de transport fiable.
- Investir pour convertir des friches industrielles, c'est offrir des solutions de logement à nos concitoyens.
- S'engager dans les relations transfrontalières, c'est apporter des réponses concrètes aux nombreux frontaliers de notre territoire.

Les exemples sont nombreux et nous pensons que pour chacun d'eux nous serons plus efficaces ensemble.

La quasi totalité des Maires en est convaincue et nous travaillons donc assidûment à la conception de cette grande agglomération au-delà des différences politiques mais néanmoins conscients des barrières que certains essayent d'instaurer.

Cette fusion ne réglera néanmoins pas tous les problèmes. Il en est un sur lequel nous avons souhaité réagir fortement. Celui des gens du voyage qui s'installent illégalement sur des terrains publics ou privés chaque week-end. Nous, Maires de la Communauté d'agglomération, sommes exaspérés par cette problématique qui nous affecte fortement. Nous appelons à un nouveau cadre légal pour les communautés de gens du voyage afin de punir les actes délictueux, protéger les élus, garantir des procédures d'expulsion plus simples et rapides. Notre voix doit être entendue !

Enfin, je termine mon propos pour souligner les progrès engagés dans l'offre de transport urbain depuis la rentrée scolaire. Je salue le travail important mené par le SMITU (bientôt dénommé TeMo) et le prestataire Keolis. Travail qui permet d'améliorer la desserte en bus de nos villes et villages au bénéfice de tous les habitants. Des efforts sont également faits sur le matériel roulant ou encore sur l'information voyageur. Ces améliorations ont été rendus possibles grâce à l'apport supplémentaire de 4 millions d'euros par les agglomérations sans lien avec le projet de fusion. Financée par une augmentation du taux de taxe foncière, il s'agit d'une décision de responsabilité que nous assumons car elle répond à un besoin impératif.

Soyez assurés de notre engagement dans la conduite de notre territoire !

**Pierre CUNY**

Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville

Maire de Thionville

Conseiller départemental de la Moselle



➤ **27 juin** : Passage de la flamme olympique. Départ aéroport à Yutz et arrivée devant le SPOT à Thionville



➤ **31 août** : Nautic'Ham Party avec Max le magicien



➤ **22 septembre** : Balade à énigmes organisée à Manom en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

# Nautic'Ham a le vent en poupe

Nautic'Ham, la base de loisirs nautiques à Basse-Ham, semble avoir trouvé son rythme de croisière. La saison 2024, alors même qu'elle n'est pas encore terminée à l'heure où s'écrivent ces lignes, est déjà celle de tous les records de fréquentation pour deux de ses vaisseaux amiraux : le camping et le port de plaisance.

## Le camping fait le plein

Le camping et ses 76 emplacements individuels n'a jamais connu pareille affluence depuis son ouverture en 2018. « Pour la première fois, nous avons affiché complet plusieurs jours au mois d'août », se félicite Cédric Onteniente, directeur de la Société Publique Locale (SPL) Moselle Nord Plaisance et responsable du site.

3159 arrivées ont été enregistrées entre le 20 avril et le 30 août 2024 alors même qu'il reste un mois avant la fermeture à l'heure où s'écrivent ces lignes. A titre de comparaison, la saison 2023 en comptait 2280 (+ 18% par rapport à 2022).

« En nous basant sur les chiffres de septembre 2023, nous devrions clore la saison 2024 avec une hausse de plus ou moins 50% », note le directeur de la SPL.

Mais à l'augmentation significative du nombre d'arrivées s'agrège un autre marqueur d'importance, celui de la durée de séjour. De 1,5 nuitée en 2022, la durée moyenne à Basse-Ham est passée à 3 nuitées en 2023, un chiffre confirmé en 2024. « D'un camping de passage, on a évolué vers un camping où l'on s'installe pour profiter des nombreuses activités autour et du centre aquatique communautaire Hamelys », note Cédric Onteniente. Si les Hollandais restent les plus nombreux, les Français, en 2024, sont passés devant les Allemands avec des séjours plus longs allant jusqu'à une semaine.

## Un port où il fait bon faire escale

Le port de Nautic'Ham avec ses 100 anneaux loués à l'année ne désemplit pas. La longue liste d'attente en témoigne. Mais l'été, ce sont les escales qui animent le port avec de plus en plus de bateaux de passage. Les escales ont augmenté de près de 30% en 2024 passant de 175 forfaits jour enregistrés en 2023 à 230 en 2024 alors que la saison n'est pas encore terminée. Là encore, plus d'arrivées et des plaisanciers qui s'attardent un peu plus longtemps - prolongeant l'expérience d'une à deux nuits - pour profiter du calme du site, des activités et services proposés sur place.

Ce sont les Allemands qui sont les plus nombreux représentant près de 50% des plaisanciers de passage. Les Français ne représentent, quant à eux, que 10% des escales.



# Le courant passe entre le public et les centres aquatiques communautaires



Les centres aquatiques communautaires Hamelys et Thionville ont clôturé la saison estivale avec des chiffres de fréquentation en nette hausse par rapport à 2023. Au total, pour la période (juillet et août), ce sont 65 000 entrées cumulées qui ont été enregistrées pour les deux piscines, soit environ 4 000 à 5 000 entrées de plus par mois d'été et par centre aquatique. A cela, plusieurs raisons : une météo plus favorable qu'en 2023 mais surtout une offre renforcée et innovante d'activités. La proposition de fitness, grâce à la présence d'une coach communautaire, a permis d'aller à la rencontre d'un public élargi au travers de séances (fitness, zumba, etc.) en plein air dans les espaces verts de la piscine de Thionville. Un partenariat avec Moselle Jeunesse a lui aussi permis d'accroître l'attractivité du centre aquatique thionvillois avec des activités de babyfoot, grands jeux d'échecs, volleyball, danse orientale, boxe, etc., couplées à l'accès aux bassins.

Du côté de Basse-Ham, la fréquentation de la base de loisirs et de son camping, en nette hausse également a profité au centre aquatique.

## L'heure de la rentrée a sonné à Hamelys

Hamelys, ouvert au public depuis le 7 novembre 2022, entame sa deuxième rentrée sur la base d'un programme d'activités aquatiques et des tarifs inchangés. L'accueil du public scolaire va reprendre avec 87 classes élémentaires (47 de l'Agglomération Portes de France-Thionville et 40 de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan) et 12 classes du secondaire (6 du collège de Yutz et 6 du collège de Guénange) réparties sur l'ensemble de l'année académique.

Six associations conventionnées fréquentent le centre aquatique communautaire Hamelys : l'association Thionville Handisport (ATH), le Kayak Club de Yutz, le TRITYC (triathlon), le Sporting Club Thionvillois (SCT), l'association Activités SEP (Sclérose en Plaques) créée et animée par Anita Fatis, ancienne athlète handisport, et le club de volleyball professionnel, le TFOC.



Horaires des centres aquatiques ; planning fitness détaillé, tarifs et modalités d'accès sur les pages de nos structures sur :

[agglo-thionville.fr](https://www.agglo-thionville.fr) >  
[sortir-decouvrir](#) > piscines



Programme  
des animations  
aquatiques enfants  
et adultes

<https://www.sctthionville.fr/>  
[violaine.sct@gmail.com](mailto:violaine.sct@gmail.com) / 06 31 72 55 46

# L'arrêté de fusion des agglomérations Portes de France – Thionville et Val de Fensch signé

Qu'est ce qui a fait se rapprocher les agglomérations Portes de France – Thionville et Val de Fensch ? Le bon sens. Les deux EPCI motivés par des enjeux communs ont décidé de s'unir pour former une seule et même entité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Thionville Fensch Agglomération, c'est son nom, réunira en son sein 23 communes pour un territoire de 156 474 habitants, ce qui en fera la deuxième intercommunalité de Moselle et la métropole du Nord mosellan.



Après de longs mois de discussions, de consultations, l'approbation des conseillers communautaires puis celle des conseils municipaux des communes concernées, l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), c'est le préfet de la Moselle, Laurent Touvet, qui a entériné la fusion par la signature d'un arrêté le 1<sup>er</sup> août 2024.

Un moment fort et rare auquel ont pris part les deux présidents, Pierre Cuny et Michel Liebgott, accompagnés des maires des deux intercommunalités.



**23 communes**  
**156 474 habitants**



# Expression collective face aux excès de la présence des gens du voyage sur le territoire



Les treize maires de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville, d'un commun accord, ont organisé une conférence de presse, jeudi 12 septembre 2024, pour exprimer leur exaspération face aux gens du voyage dont les installations illicites et récurrentes génèrent des tensions de plus en plus fortes. Cette démarche collective, ce cri d'alarme, ne remet pas en cause un mode de vie différent qui s'exprime légitimement à travers une histoire et des usages établis que tous respectent, ni même l'efficacité des services de l'Etat, mais dénonce un cadre réglementaire – La loi Besson de 2000 - qui n'est plus adaptée à la situation d'aujourd'hui.

## Quelle est la situation ?

Le territoire de l'Agglo doit faire face à des installations récurrentes de gens du voyage semi-sédentarisés sur des terrains publics et privés et ce, en dépit de la présence sur le territoire de deux aires d'accueil conformément à la législation en vigueur.

Ces installations illégales génèrent de nombreux dégâts matériels (détériorations des terrains, des clôtures, des vestiaires, etc.), pollutions, des branchements illicites parfois dangereux et dont les coûts sont supportés par la collectivité, des événements annulés du fait de terrains de sport occupés (Yutz plage), des commerces empêchés de travailler. Elles sont aussi à l'origine de fortes tensions : deux maires ont été agressés physiquement alors qu'ils tentaient de s'opposer à des tentatives d'intrusion sur des terrains municipaux.

Les aires d'accueil de Yutz et Thionville ont été détruites par leurs occupants à deux reprises nécessitant une remise en état complète et coûteuse pour la collectivité.



- Plus de répression : les élus demandent que soient sanctionnées toute installation illégale caractérisée sur un terrain public ou privé, toutes dégradations constatées y compris les vols de fluides qui devront être facturés. Ils demandent aussi que le trouble à l'ordre public soit caractérisé dès lors qu'un terrain public est occupé.
- Plus de protection pour les élus : les élus demandent que les menaces et agressions à l'endroit des élus soient sévèrement punies, que les délais d'exécution des avis d'expulsion soient réduits et que les procédures soient simplifiées.
- Plus de modes d'accueil : les élus demandent à l'Etat d'étudier la possibilité de créer des aires d'accueil ou de grands passages sur son domaine et non pas laisser cette charge aux collectivités, de réfléchir à de nouveaux modes d'accueil (terrains loués par les collectivités) et d'accorder aux collectivités des facilités pour créer des terrains familiaux.

## Quelles propositions ?

Les maires appellent aujourd'hui à une évolution du cadre légal régissant les droits et les devoirs de la communauté des gens du voyage. Selon eux, cette évolution doit répondre à trois enjeux : plus de répression, plus de protection pour les élus, plus de modes d'accueil des gens du voyage.

# Les ponts européens bientôt en service

Les nouveaux ponts Konrad Adenauer et Alcide De Gasperi entreront en service en février 2025. Les deux ouvrages reliant les deux rives de la Moselle à Thionville vont contribuer à modifier durablement la manière de circuler sur l'ensemble du futur grand territoire Thionville-Fensch.

Ils portent les noms de deux pionniers de l'Union Européenne. Alcide de Gasperi, premier ministre italien de 1945 à 1953, et Konrad Adenauer, chancelier allemand de la toute jeune République Fédérale d'Allemagne (RFA) de 1949 à 1963. Les nouveaux ponts destinés à accueillir les transports en commun, le futur bus à haut niveau de service (BHNS), piétons, cyclistes et véhicules de secours, vont profondément modifier la manière de circuler et faire de la gare SNCF, un important pôle multimodal au service de l'ensemble du futur grand territoire Thionville-Fensch Agglomération dont la création sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## Eviter la congestion du pont des Alliés

Lancée en mai 2021, la construction des deux ouvrages dont le projet est porté par le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch (Smitu) touche à sa fin. Les ponts Konrad Adenauer (qui enjambe la Moselle en reliant les rues Jean Monnet et Albert 1<sup>er</sup>) et Alcide De Gasperi (qui relie le quartier Cormontaigne au secteur gare en enjambant les voies SNCF), seront ouverts à la circulation dès le début de l'année 2025, une fois les travaux de la rue Jean Monnet achevés. Anciennement rue des Abattoirs, celle-ci fait actuellement l'objet d'un aménagement dans le but de créer une voie de liaison dédiée aux transports en commun entre les deux nouveaux ponts. Si, dans un premier temps cet aménagement permettra aux bus des réseaux Citéline et FLUO de circuler entre les deux ouvrages en évitant la congestion du Pont des Alliés, cette liaison prépare également l'arrivée du futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dont le cadencement repose sur la certitude horaire. Outre la création d'une voie de circulation dédiée, ces travaux permettront l'aménagement d'un cheminement partagé cycles et piétons, l'installation des réseaux spécifiques à destination du BHNS, la mise en place d'un enrobé noir et l'application d'un marquage et d'une signalisation verticale.

Les travaux se découpent en trois phases, la première jusqu'à la fin du mois d'octobre, est aussi la plus impactante pour les usagers de la gare qui ne pourront plus circuler depuis la place de la Gare en direction de Thionville.

74M€

Coût pour la réalisation de ces deux ouvrages



### ► Konrad Adenauer

Le pont Konrad Adenauer enjambe la Moselle à Thionville en reliant les rues Jean Monnet et Albert 1<sup>er</sup>. Il mesure 158 mètres de long, 17 mètres de large et dispose d'une voie dédiée aux bus et au futur BHNS, d'un cheminement cycliste et d'un cheminement piéton.

## Mise en place d'un box à vélos à la gare de Thionville

Un projet de mise en place d'un box à vélos de 102 places sur le parvis de la gare SNCF à Thionville est en cours de validation. Ce projet s'inscrit dans le Schéma Directeur Cyclable du territoire du SMI TU (Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch) qui recommande la mise en place d'une politique de stationnement cyclable intégrée et cohérente à l'échelle du territoire avec la création de consignes à vélos sécurisées au niveau des principaux pôles d'échanges comme les gares.

La mise en place de ce box à vélos situé à proximité immédiate de la gare répond à un besoin croissant de la part des voyageurs. Aujourd'hui, l'association Mob d'Emploi implantée à la gare gère 180 contrats de gardiennage pour un nombre de places limité à 110, d'où la nécessité de créer un nouvel espace capable de répondre à la demande des usagers.



Le futur box comprendra des attaches vélos avec deux fixations, 10 points de charge pour les vélos électriques ainsi qu'une pompe avec nanomètre. Le montant de cette réalisation éligible à des subventions de l'Etat et de la Région Grand Est notamment est estimé à 148 708 €.

### ► Alcide De Gasperi

Le pont Alcide De Gasperi mesure 323 mètres de long et enjambe les voies de chemin de fer. Il relie le cœur de ville de Thionville à la zone Cormontaigne à Yutz offrant un accès à la gare depuis la rive gauche dans le cadre du projet de gare biface. 2 000 tonnes d'armature, 6 piles, 1 escalier permettant d'accéder directement aux quais de la gare SNCF, 2 ascenseurs à destination des personnes à mobilité réduite, un cheminement cycliste et un cheminement piéton caractérisent cet ouvrage d'art.



# Les vrais / faux sur la collecte des biodéchets

L'Agglo poursuit le déploiement de sa collecte séparée des biodéchets avec Yutz en septembre puis Terville et Manom en novembre. Qu'est-ce-qu'un biodéchet ? Pourquoi une collecte séparée ? A quoi ça sert ? On démêle le vrai du faux !



## Les biodéchets sont fermentescibles : **VRAI**

Ce sont des déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures et autres restes alimentaires). Les biodéchets ont la capacité de « pourrir », c'est pourquoi on les appelle également putrescibles ou fermentescibles.

1/3

des déchets non triés

## Les biodéchets représentent un tiers des déchets non triés : **VRAI**

Ils représentent un flux non négligeable qu'il convient d'extraire des déchets ménagers pour contribuer à réduire la quantité enfouie de 50% d'ici 2025. En effet, la mise en décharge ou l'incinération des biodéchets contribuent à l'émission de gaz à effet de serre influant sur le réchauffement climatique.

## Les biodéchets ne peuvent pas être valorisés : **FAUX**

Ils constituent une ressource organique et énergétique soit sous forme d'engrais servant à améliorer la qualité agronomique des sols, soit sous forme de biogaz destiné à un usage local ou à être injecté dans le réseau de gaz naturel.

## Je peux mettre mes déchets en vrac dans le bac dédié : **VRAI**



Nous préconisons fortement de verser vos biodéchets dans le bioseau puis dans le bac de collecte spécifique (fournis par l'Agglo) en **VRAC**. Pour éviter tout désagrément, il convient de vider son bioseau régulièrement et de le nettoyer avec des produits respectueux de l'environnement.

## Les sacs fournis se déchirent : **VRAI ET FAUX**

Les sacs fournis sont biosourcés donc fabriqués en matière biodégradable qui se désagrège au bout d'un certain temps. Une fois remplis de biodéchets, il y a donc lieu de ne pas attendre trop longtemps avant de déposer les sacs biosourcés dans le bac de collecte dédié.

Ils sont **FACULTATIFS**, si vous souhaitez quand même utiliser des sacs biosourcés, ils seront à récupérer directement en Mairie.



## Les biodéchets génèrent des mauvaises odeurs : **FAUX**

Ce sont **les mêmes déchets** qu'avant. Le stockage des biodéchets séparé ne générera pas plus de mauvaises odeurs que lorsqu'il se fait avec les ordures ménagères.



## Composter ou trier les biodéchets, c'est pareil : **FAUX**

Si vous compostez déjà vos biodéchets, **continuez** ! Cette nouvelle collecte séparée est complémentaire, elle permettra notamment d'y jeter vos restes alimentaires cuisinés (ex : déchets carnés ou en sauce, légumes et crudités assaisonnés...).

## Les points d'apport volontaire seront sales : **FAUX**

Comme pour les autres points d'apport volontaires, ceux pour les biodéchets seront **régulièrement lavés** par les agents de la Communauté Agglomération. Les dépôts tomberont dans un bac fermé à l'abri des nuisibles.



# L'indice de la qualité de l'air, c'est quoi ?

La qualité de l'air que nous respirons est essentielle pour la santé et le bien-être. Chaque année en France, la pollution de l'air est responsable de 40 000 décès prématurés dus aux particules fines. ATMO Grand Est diffuse tous les jours un indice qui permet de donner une indication sur la qualité de l'air. Cet indice, à quoi correspond -t-il ? On vous explique tout.

## Qu'est-ce-que l'indice de la qualité de l'air ?

L'indice de la qualité de l'air est un indicateur qui permet de mesurer et de communiquer de manière simple et compréhensible la qualité de l'air quotidienne en situation « de fond », c'est-à-dire éloigné des sources spécifiques de pollution comme les axes routiers, par exemple.



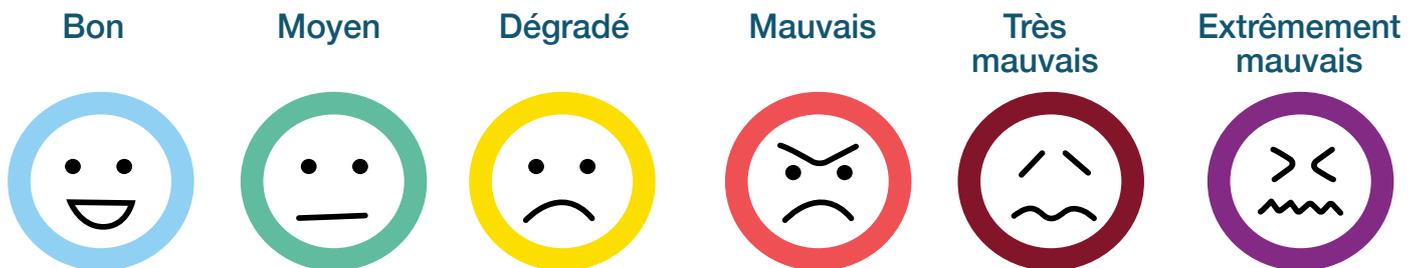
## Quels sont les polluants pris en compte ?

L'indice de la qualité de l'air intègre les principaux polluants atmosphériques réglementés, traceurs des activités de transport, urbaines et industrielles :

- Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)
- Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)
- L'ozone (O<sub>3</sub>)
- Les particules en suspension inférieures à 10 µm (PM10)
- Les particules en suspension inférieures à 2,5 µm (PM2,5)

## Comment est calculé cet indice ?

Chaque jour, ATMO Grand Est calcule cet indice à l'échelle de chaque commune ou au maximum à l'échelle intercommunale. Il est déterminé à partir des concentrations des cinq polluants cités ci-dessus. Cet indice se décline en six qualificatifs définis selon différentes classes pour ces cinq polluants : bon, moyen, dégradé, mauvais, très mauvais, extrêmement mauvais.



## Pourquoi l'indice de la qualité de l'air est-il important ?

C'est un outil précieux pour vous informer sur la qualité de l'air que vous respirez. En connaissant l'indice de la qualité de l'air au quotidien vous pouvez :

- Prendre des précautions pour protéger votre santé, surtout si vous êtes une personne sensible (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de maladies respiratoires ou cardio-vasculaires)
- Adapter vos activités extérieures en fonction des niveaux de pollution.
- Contribuer à la réduction de la pollution en adoptant des comportements respectueux de l'environnement, comme : privilégier le covoiturage ou le télétravail, pour des trajets courts, utilisez la marche ou le vélo, etc.



Qualité de l'air le Vendredi 27 septembre à Thionville



Moyen

Tendance pour demain : Moyen ●

Qualité de l'air au jour le jour  
sur le site de l'Agglo



# Traitement des boues : la fin du sécheur thermique et des odeurs

L'arrêt du sécheur thermique des boues du site environnemental de traitement des eaux usées de Thionville a permis de réduire drastiquement les odeurs pour un meilleur confort des riverains. Une évolution de la station vers une solution pérenne est en cours de discussion.

Le site environnemental de traitement des eaux usées de Thionville traitait jusqu'alors les boues par déshydratation et séchage thermique avant leur évacuation en centre de méthanisation ou sur une plateforme de compostage.

Le fonctionnement du sécheur est étroitement lié au gaz. Or depuis deux ans, le risque de pénurie de gaz et la flambée de son prix ont rebattu les cartes. A cela, le malaise des riverains de plus en plus proches de la station de traitement, rebutés par les odeurs, ont amené la collectivité à repenser sa façon de traiter ces boues.

En mars 2024, le sécheur a été définitivement mis hors service et des discussions avec les partenaires – La Direction Départementale des Territoires, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse – se poursuivent pour permettre à la Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville de faire évoluer la station d'épuration en actant une solution alternative au sécheur tout en respectant les différentes obligations auxquelles elle est soumise.

## Bypass du sécheur thermique

Pour l'heure, les boues soutirées de la file eau qui étaient jusque-là déshydratées par l'action du sécheur thermique sont directement envoyées vers des bennes dédiées. Elles partent ensuite par camion vers les centres où elles sont traitées et valorisées. Ces boues plus chargées en eau et donc plus volumineuses génèrent une augmentation sensible du coût du transport, un coût contrebalancé par la réduction de la facture d'électricité et de gaz de l'atelier boue.

Enfin, l'arrêt du sécheur a permis de réduire la production de composés organiques volatiles qui étaient responsables des odeurs. Les résultats sont là pour un meilleur confort des riverains.



# Remobilisation de la ressource en eau : de l'or bleu à Metzange



Les anciennes mines de Metzange constituent un réservoir d'eau potable considérable qui, s'il était exploité, pourrait affleurer 50% des besoins du territoire. Le projet est en marche et une exploitation partielle de ces eaux d'exhaures pourrait démarrer en 2025.

L'eau est une richesse inestimable. Face aux enjeux du réchauffement climatique, la remobilisation des ressources disponibles en eau pour garantir l'autonomie des territoires est un chantier colossal mais nécessaire. Les anciennes mines de Metzange constituent un réservoir qui pourrait, si l'eau qu'elles contiennent était exploitée, fournir jusqu'à 6 000 m<sup>3</sup>/jour soit la moitié de la consommation totale actuelle à l'échelle de la régie communautaire.

Les eaux d'exhaures (Entrange) représentent aujourd'hui 75% de la production d'eau potable de la régie, production complétée par les eaux de nappes alluviales (Briquerie et Manom) et les eaux de sources (Ranguevaux et Morlange).

## Un début d'exploitation espéré en 2025

Le Contrat Territorial Eau Climat (CTEC) signé en avril 2023 déroule un programme d'actions autour de la sécurisation et la remobilisation de la ressource en eau dont celle de Metzange. Une Déclaration d'Utilité Publique est en cours de finalisation et sera ensuite transmise à l'Agence Régionale de Santé (ARS). Une autorisation temporaire d'exploitation partielle pourrait être alors délivrée et espérée pour 2025. L'exploitation complète passera par la mise en place d'une usine de décarbonation qui permettra d'abaisser la dureté de l'eau due à une trop forte concentration en calcium et en magnésium (eau dite calcaire).

A terme, le territoire pourra non seulement garantir son autosuffisance, y compris en période d'étiage, mais pourra, le cas échéant, alimenter ponctuellement d'autres secteurs voisins touchés par la pénurie.

## En chiffres

La régie communautaire de l'eau c'est :

- 340 km de réseau de Entrange à Ranguevaux
- 18 000 abonnés (particuliers et industries)
- Une équipe de 25 personnes
- De 9 000 à 12 000 m<sup>3</sup> d'eau potable consommée par jour
- 23 M€ de budget annuel

# E-Log'In4 : Le groupe HUBERT implante 4 sociétés sur le site du Gassion Sud

Didier Hubert, PDG du Groupe Hubert, a signé lundi 16 septembre avec Claire Talbot, responsable de projet à la Sodevam (aménageur de la ZAC EUROPORT) et représentant Hervé Melchior, son directeur général, en présence de Jean-Charles Louis, président du Syndicat E-LOG'IN 4, un compromis de vente pour l'achat d'une parcelle de 2 Ha sur la ZAC Europort : comprise dans le secteur « Gassion Sud », située sur les communes d'Illange et Thionville. Cette parcelle sera desservie depuis la route départementale (route de Metz) par le giratoire qui sera réalisé par la Sodevam.



## Le groupe Hubert

Cette parcelle de 2 Ha permettra le regroupement des activités de la société Autodistribution Thomé, propriété du groupe Hubert. Implantée sur l'agglomération Thionvilloise depuis 1947, elle est spécialisée dans la distribution de pièces automobiles à destination des garages et des carrosseries. En se replaçant au Sud de l'agglomération thionvilloise, le groupe Hubert souhaite améliorer la performance logistique et commerciale d'autodistribution Thomé, grâce notamment à la proximité des accès de l'autoroute A30 et A31.

Ainsi, le groupe HUBERT plantera 4 sociétés et donc 4 activités différentes sur le site du Gassion Sud :

- la vente aux professionnels de pièces automobiles (Hubert),
- la fourniture de prestations industrielles (Thomé),
- l'équipement d'atelier et le service après-vente (Titan),
- le siège et les activités de holding (comptabilité, finances, ressources humaines et informatiques Hubert participations).

Le projet consiste en la construction d'un ensemble de bâtiments totalisant une surface de 6 000 à 7 000 m<sup>2</sup>, s'organisant comme ceci :

- des bureaux en R+3 ou R+4 de 1 500m<sup>2</sup>,
- une halle logistique de 3 000m<sup>2</sup> (magasin, aire de stockage garage destiné aux véhicules de livraison)
- un bâtiment «industrie» de 1 300m<sup>2</sup> (laboratoire, atelier, stockage et vestiaires)
- un bâtiment «équipement» de 500m<sup>2</sup> (show-room, atelier de réparation, bureaux commerciaux, vestiaires, sanitaires).

## Nos commerçants ont du talent

Le concours Trajectoires organisé par Alexis Grand Est vient récompenser le parcours parfois atypique d'entrepreneurs régionaux. Cette année, ils étaient plus de 70 à avoir déposé un dossier pour concourir à ce rendez-vous devenu un incontournable. 13 entreprises ont été retenues et ont reçu un prix. Parmi elles, l'enseigne thionvilloise Dog Délicat de Coralie Lienhard qui s'est vu remettre le prix de la Communauté d'Agglomération Portes de France -Thionville.

### Dog délicat

- 22 rue jemmapes / 03 82 84 68 82
- [www.dogdelicat.com](http://www.dogdelicat.com)



# Clinique Ambroise-Paré : un nouveau projet sur la table

La clinique Ambroise-Paré appartenant au groupe Louis Pasteur Santé, à l'étroit dans ses locaux situés route de Guentrange à Thionville, ne peut s'étendre en raison d'une situation géographique très contrainte. En juillet 2018, une promesse de vente d'un terrain sur la ZAC Espace Meilbourg avait été actée par la Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville pour l'implantation d'une nouvelle clinique Ambroise-Paré de 16 000 m<sup>2</sup>. Un projet ambitieux comprenant un pôle hospitalisation de 120 lits, un bloc opératoire et ses locaux techniques, un centre médical en soins immédiats, un service ambulatoire, un service de consultations et un service d'imagerie. Le 16 septembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé une modification de cet agrément pour augmenter les enveloppes foncières à 33 000 m<sup>2</sup> et 9 863 m<sup>2</sup> conformément au souhait exprimé par le groupe Louis Pasteur Santé, pour un montant fixé à 4 155 000 €. Une deuxième promesse de vente est signée entre les parties en 2022 et le permis de construire est déposé. Mais le projet visé par un recours administratif est en suspens. Le 16 avril 2024, la société Pasteur Immobilier a présenté un programme révisé.

## Un projet différent

Le groupe Louis Pasteur Santé dont la volonté est de contribuer à densifier le tissu médical local afin de répondre aux besoins en soins de qualité de la population envisage de scinder son activité. La nouvelle proposition se décline en un pôle soins, consultations et imagerie à Meilbourg et un partenariat privé-public avec le CHR Metz Thionville à Bel Air pour la partie chirurgie. Aussi, d'un projet de 16 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher en N+3, on passerait à un programme plus modeste de 7 400 m<sup>2</sup> de surface de plancher en R+1. Le nouveau bâtiment construit en L de 46 lits fonctionnera en complémentarité avec une entité hospitalisation que le groupe implantera à Thionville à proximité de l'hôpital Bel-Air.

Le projet réaménagé de l'Espace Meilbourg dont le permis de construire a été déposé en août 2024 sera dédié aux soins avec un centre de soins médicaux de réadaptation à orientation orthopédique et gériatrique, un centre de soins médicaux de réadaptation ambulatoire, un centre médical de soins immédiats (petites urgences), une unité imagerie médicale avec deux scanners et deux IRM, et de cabinets de consultations chirurgicales.

Pour autant, le nouveau projet n'aura pas d'incidence sur l'acquisition de la surface foncière puisque le groupe Louis Pasteur Santé se réserve la possibilité de réaliser des extensions ultérieures pour une surface de plancher maximale autorisée de 25 000 m<sup>2</sup>.



# Un Festival International du Film Industriel pour éveiller des vocations

Entreprendre en Lorraine Nord organise le 14 novembre 2024, la 6<sup>e</sup> édition du Festival International du Film Industriel, une manifestation soutenue depuis sa création par la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville. Ce festival destiné à faire découvrir les différents métiers des industries régionales à travers des films au format court, a pour but d'informer et d'éveiller de futures vocations chez les jeunes.



FESTIVAL  
INTERNATIONAL DU FILM  
INDUSTRIEL®

Ponctué par des témoignages de professionnels et des interactions avec le public (débats, sondages...), le Festival International du Film Industriel vise à présenter des perspectives de carrière dans des secteurs d'activités avec de multiples métiers porteurs.

Cette édition se déroulera comme traditionnellement sur les territoires des Communautés d'agglomération Portes de France – Thionville et Val de Fensch. Un troisième lieu sera proposé (Forbach ou Metz) pour permettre de toucher, comme en 2023, près de 1 500 jeunes sur une seule journée.

## Le Salon à l'Envers a la tête à l'endroit

L'association Entreprendre en Lorraine Nord organisera le 17 octobre 2024 à Thionville, la 29<sup>e</sup> édition du Salon à l'Envers du Grand Est. Rendez-vous économique traditionnel du Grand Est Transfrontalier, cette manifestation incontournable a su convaincre les acteurs économiques et institutionnels, toujours plus nombreux à y participer. L'édition 2023 avait accueilli, sur une journée, 110 exposants et plus de 730 participants.

Cette année, le salon se tiendra dans un nouveau cadre spacieux et moderne : le SPOT, le tout nouveau site omnisport de Thionville (anciennement complexe sportif Jean-Burger) qui offre une superficie d'exposition de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

29<sup>ème</sup>  
**SALON À L'ENVERS**  
DE LORRAINE ET DU GRAND EST

LE RENDEZ-VOUS DES AFFAIRES SANS RENDEZ-VOUS

JEUDI 17 OCTOBRE 2024 // THIONVILLE  
AU SPOT (anciennement Salle Jean Burger)

Rencontrez directement  
**130 EXPOSANTS**  
Responsables d'achats et Donneurs  
d'Ordres de la Grande Région  
Développez vos  
**CONTACTS D'AFFAIRES**

Un événement organisé par :  
eln Le salon LABOURJ

www.salonaleners.org

### NOLAS du recrutement et de l'emploi

Le lycée de la Briquerie et les partenaires des entreprises et de l'emploi et les partenaires institutionnels s'associent aux principaux organismes de formation du territoire pour inaugurer le **18 octobre** 2024 le Premier NOLAS du recrutement et de l'emploi à SPOT.

#### Objectifs :

- Mettre en relation des demandeurs d'emploi et des entreprises ;
- Découverte des métiers de l'industrie ;
- Accompagner tous les publics dans leur orientation ;
- Promouvoir la culture scientifique et technique auprès d'un public féminin.



# L'opération « Ville Libre Sans tabac » pour vivre mieux ensemble et plus longtemps

La Communauté d'agglomération est engagée depuis novembre 2019 dans l'opération « Ville Libre Sans Tabac », portée par l'association Grand Est Sans Tabac et son partenaire le Comité National Contre le Tabagisme. Ce projet consiste à la mise en place de mesures pour lutter contre le tabac et améliorer la qualité de vie des habitants.

Lutter contre le tabagisme est un enjeu de santé publique et du bien vivre ensemble. La Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville est engagée dans l'opération « Ville Libre Sans tabac », aux côtés de l'association Grand Est Sans tabac et du Comité National contre le tabagisme depuis 2019. Le projet s'articule autour de quatre axes principaux qui sont :

- Informer et sensibiliser sur le tabagisme, ses conséquences et les avantages d'une vie sans tabac,
- Promouvoir et veiller au respect de la réglementation en vigueur,
- Mettre en place des nouveaux espaces extérieurs sans tabac et promouvoir les lieux privatifs sans tabac,
- Promouvoir l'arrêt du tabac.

Pour ce faire, l'Agglo a mis en place différentes mesures et actions. On retiendra par exemple :

- Mairie libre sans tabac : être exemplaire auprès de la population,
- La création de 35 espaces sans tabac, autour des écoles primaires, des bâtiments administratifs et des parcs clos,
- La formation des agents de la Police Municipale,
- L'info tabac du mois (à retrouver sur le site [agglo-thionville.fr](http://agglo-thionville.fr)),
- La formation des professionnels de santé sur les aides à l'arrêt,
- Le développement des compétences psychosociales pour les élèves de CM2,
- Des campagnes de communication,
- L'implication du Conseil Municipal des Jeunes de Thionville.

Ce projet, en phase expérimentale jusqu'à la fin de cette année, opéré en lien avec les villes de Nancy et de Joinville, va faire l'objet d'une évaluation. Pour autant, les actions menées ont vocation à être pérennisées, avec notamment la mise en place de nouveaux espaces sans tabac autour des centres multi-accueils du territoire, ainsi que le CCAS et le Conservatoire de Thionville, la médiathèque Puzzle ou encore le Centre technique municipal de Thionville. Ces espaces ainsi délimités sont soumis, par arrêté municipal, à une interdiction de fumer ou de vapoter.

## Lutter aussi contre le tabagisme passif

En créant ces abords sans tabac, la Communauté d'Agglomération et les Communes œuvrent pour la protection de la santé et de l'environnement de leurs administrés, protègent du tabagisme passif et limitent leur exposition au tabac dans leur quotidien. Ils permettent également de débanaliser la consommation de tabac, de lutter contre la pollution environnementale, de rappeler l'importance d'arrêter de fumer et d'informer les fumeurs sur les services d'aide à l'arrêt mis à leur disposition.



Zoom  
sur

Exemple de visuels de la campagne réalisée par le Conseil Municipal des Jeunes de Thionville

# Convention Territoriale Globale : un observatoire et des actions

La Convention Territoriale Globale de services aux familles signée en 2022 va permettre de porter des actions en faveur de la petite enfance, le soutien à la parentalité, l'enfance et la jeunesse, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits. Un guide expérimental pour l'accueil des enfants handicapés et un salon de la parentalité sont en cours d'élaboration.



La Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles est une démarche qui vise à définir un cadre politique de développement des territoires, à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants. Signée par la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, ses communes membres et la Caisse d'Allocations familiales de la Moselle en 2022, cette convention s'articule autour d'un plan d'action dont la mise en œuvre est prévue jusqu'au 31 décembre 2026. Ce sont 21 actions qui ont été fléchées autour de quatre axes majeurs : la petite enfance, le soutien à la parentalité, l'enfance et la jeunesse, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits. Leur mise en œuvre se fait sous l'impulsion des élus et d'Angèle Kaspar-Cotrupi, vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, grâce à la constitution de comités techniques où siègent divers partenaires territoriaux.

des accueils extrascolaires du territoire. Un guide expérimental dédié à l'accueil des enfants porteurs de handicap en centres de loisirs a été réalisé et sera prochainement distribué auprès de l'ensemble des gestionnaires d'accueils du territoire.



Un autre groupe de travail est en charge de la création d'un salon de la parentalité prévu en 2025.

Dans la perspective de la fusion entre les Agglos Portes de France-Thionville et Val de Fensch qui sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2026, un travail d'harmonisation des actions avec l'ensemble des partenaires va s'opérer progressivement afin de répondre de manière homogène aux besoins du nouveau grand territoire.

## Un guide expérimental pour l'accueil des enfants handicapés

Cette mise en réseau renforcée a permis notamment la création d'un observatoire de la petite enfance et

# Coopérative jeunesse de Services de Thionville-Yutz : donner les clés de l'entrepreneuriat aux jeunes

Dix jeunes âgés de 16 à 20 ans se sont frottés à l'entrepreneuriat le temps d'un été avec la création d'une entreprise coopérative à la Côte des Roses à Thionville. Un projet encadré par Capentreprandre et rendu possible grâce à l'engagement de nombreux acteurs économiques et institutionnels du territoire.



Pour la deuxième année consécutive, une coopérative jeunesse de services composée de dix jeunes âgés de 16 à 20 ans a été créée à la Côte des Roses dans le but de les former à l'entrepreneuriat durant la période estivale. Cette initiative soutenue par un collectif d'acteurs du territoire que sont Capentreprandre, Batigère Habitat, Vivest, Moselis, les villes de Thionville et Yutz, la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville, le Département de la Moselle et la Région Grand Est, doit permettre aux jeunes coopérants de développer des activités de solidarité rétribuées et de se partager les bénéfices à la fin de l'été. Dans leurs différentes missions, ils sont encadrés par deux animateurs, Riyadh Mehrnaz et Bassem Khelifi. Des contrats ont été signés et honorés avec Batigère pour le nettoyage d'immeubles et avec Vivest pour l'animation au sein d'une résidence seniors à Yutz avec trois rendez-vous programmés. Une aide à l'animation jeunesse avec la Maison des quartiers, une activité de lavage de voitures en collaboration avec la Mission locale, la réalisation d'une vidéo de sensibilisation à l'handisport avec la Macif ainsi qu'une journée d'immersion auprès de maraîchers messins ont complété un programme déjà riche.

« L'objectif est que ce projet leur ouvre des portes, leur apporte de la diversité dans les missions et que l'écosystème local voit qu'ils sont motivés, qu'ils ont des idées », explique Nicolas Rydzio, représentant sur place de Capentreprandre. « Je ne suis pas ici pour l'argent mais pour acquérir des compétences et pouvoir, ensuite, mener à bien mon projet entrepreneurial dans la mode », indique Dinara. « Pour moi, c'est une occasion de passer le Bafa (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et de prendre de l'expérience », poursuit Lidiya qui souhaite, à l'issue des deux mois d'été, « aboutir à du concret ».

Je ne suis pas ici pour l'argent mais pour acquérir des compétences.

Dinara

La coopérative jeunesse de services aura permis durant l'été 2024 de collecter la somme de 4000 € partagée entre tous les coopérants. « C'est deux fois plus que l'an dernier », souligne Nicolas Rydzio qui note « une montée en puissance ».

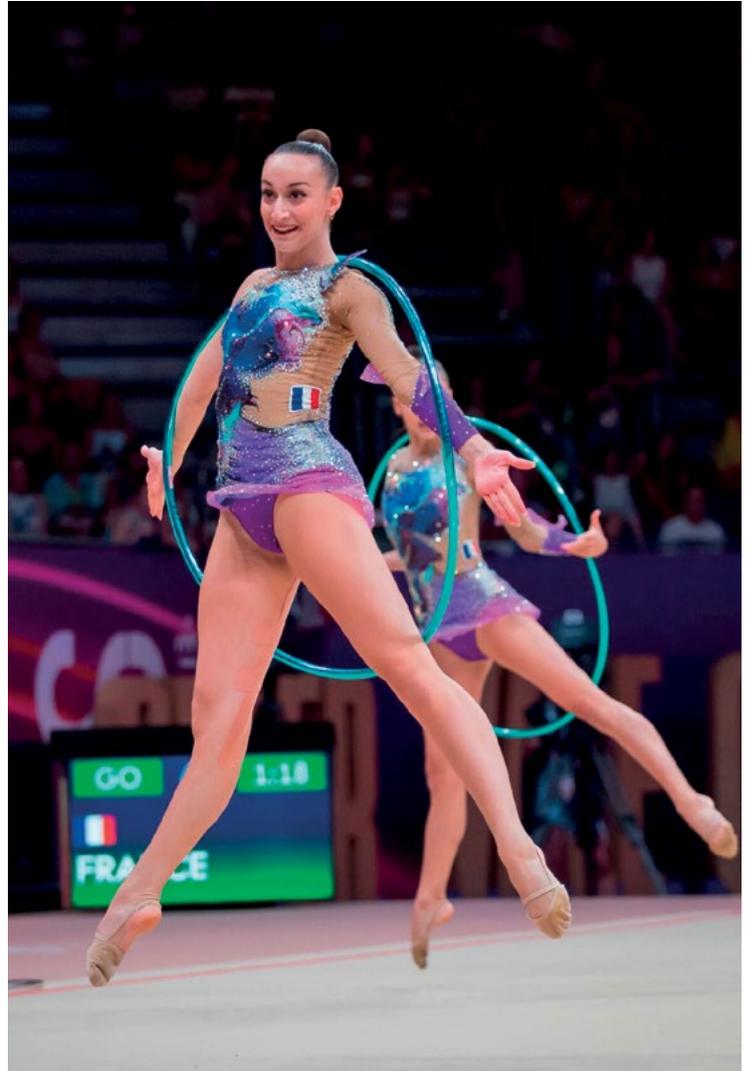
# Lozéea Vilarino : la formidable légèreté de l'être

Elle fait la fierté de son club, l'Association Thionville Gymnastique Rythmique et Sportive de Thionville et a porté haut les couleurs de tout le territoire thionvillois aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Son nom ? Lozéea Vilarino. Portrait.

Lozéea Vilarino a fait rayonner la Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville aux Jeux Olympiques de Paris 2024 grâce à une prestation réussie en gymnastique rythmique et sportive. La licenciée du club communautaire ATGRS (Association Thionville Gymnastique Rythmique et Sportive) qui concourait avec l'ensemble France s'est hissée, par équipe, à la 4<sup>e</sup> place du concours général et a conclu sur une 6<sup>e</sup> place lors de la finale rassemblant les huit meilleures équipes du monde. A 21 ans seulement, la gymnaste défie avec talent et élégance les lois de la gravité. Souple, excellente technicienne au lancer, elle est une athlète dynamique et rapide. Repérée très tôt, elle intègre dès l'âge de 11 ans le pôle espoirs de Montpellier puis de Strasbourg, Calais et enfin le pôle France à l'Insep à Paris. Elle est membre du collectif France depuis 2017 et collectionne les récompenses au niveau national, continental et mondial. 2024 a été une année particulièrement dense pour l'ensemble France qui a travaillé dur avec un rythme de 42 heures d'entraînement par semaine en vue des JO de Paris. On retiendra notamment sa médaille d'or aux rubans/ballons au concours général en Ouzbékistan et le bronze au général et aux cinq cerceaux au Portugal en Coupe du monde.

## « Hâte de reprendre mes études »

« J'ai mis mes études en pause pour les Jeux pendant un an, explique la licenciée du club thionvillois. Mais, maintenant, j'ai hâte de reprendre ». Lozéea qui mène de front des études de Staps (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) et de médecine, va reprendre le chemin de la faculté à distance puisqu'elle bénéficie d'un aménagement de cursus réservé aux athlètes de haut niveau. Pour autant sa carrière de gymnaste ne s'arrête pas là puisqu'elle n'aura que 25 ans en 2028 pour les JO de Los Angeles. « A Paris, nous avons obtenu de bons résultats même si nous sommes un peu déçues car la médaille était possible. Nous avons réalisé des enchaînements très difficiles et nous savons maintenant que nous sommes capables de rivaliser avec les tout meilleurs ensembles au niveau mondial. Cela ne peut que nous encourager pour la suite ».



Depuis septembre 2024, l'Association Thionvilloise de Gymnastique Rythmique et Sportive est désormais installée à SPOT à Thionville

# Une ascension historique pour le club de badminton

Auteur d'une saison époustouflante, Basse-Ham Badminton Club (BHBC) a composté, pour la première fois de son histoire, son billet pour la Nationale 3, en mai dernier. Un aboutissement à l'aube de souffler ses 25 bougies d'existence pour sa co-fondatrice et présidente Maryse Blondel, bien consciente que le plus dur arrive. Entretien.

## La montée en Nationale 3 était-elle un réel objectif avant de démarrer la saison 2023-2024 ?

« L'équipe évoluait depuis plusieurs saisons en Pré-nationale et butait régulièrement sur la dernière marche, en terminant à la deuxième place. L'entraîneur-joueur Maxime Blondel et les joueurs de l'effectif rêvaient, espéraient évidemment cette montée. On visait d'abord une qualification aux play-offs. Nous y sommes parvenus grâce à une saison régulière presque parfaite, marquée par huit victoires et deux matchs nuls. On a eu la chance ensuite d'accueillir à domicile le tableau des play-offs. L'ambiance était incroyable avec un public nombreux et fervent. Celui-ci a clairement galvanisé l'équipe qui a donc décroché sa place en Nationale 3. »

## Comment expliquez-vous cette réussite alors que l'effectif avait été chamboulé, avec pas mal de départs ?

« La solidarité de cette équipe. Nous ne sommes pas repartis de zéro, mais on a fait le pari de faire confiance essentiellement à des joueurs du cru. Le pari s'est avéré payant car ils avaient à cœur de prouver des choses. Les adversaires les sous-estimaient beaucoup. Ils en ont fait une force, ils étaient comme en mission. »

## Vous êtes co-fondatrice du BHBC. Vous avez tout connu depuis 24 ans. Avez-vous vécu votre plus beau moment avec cette montée ?

« Oui, c'est la plus belle performance collective du club. Mais je retiens, surtout, l'aventure humaine. Je suis très fière en tant que présidente de voir l'évolution des jeunes qui grandissent en même temps que le BHBC. Il y en a certains que j'ai entraînés à leurs débuts, à l'âge de 8 ans. On peut parler de grande famille et pas seulement parce que plusieurs membres de la mienne font partie du club : mon fils Maxime, ma nièce Justine Gewe, Léo son frère, Ophélie et Charlène ses sœurs. »

## Comment abordez-vous cette saison historique de Nationale 3 qui ne s'annonce pas de tout repos ?

« On s'attend à vivre une saison compliquée car les équipes seront d'un tout autre calibre. Nous allons faire pour le mieux pour viser le maintien, avec le renfort de deux recrues non-payantes puisqu'elles ont été libérées par leur club : Lara Héazard de Metz et Vincent Briche du Luxembourg. Le BHBC vit une période faste grâce à son équipe fanion, mais il n'y a pas qu'elle. On compte près de 300 licenciés, dont la moitié sont des jeunes, six ou sept équipes engagées chez les seniors et deux ou trois chez les vétérans. Nous organisons également trois tournois internationaux durant la saison et bien d'autres en interne pour fédérer et conserver ce côté familial, gage de notre réussite. »



## Du nouveau sur les sentiers pédestres

La Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville s'est engagée très tôt dans le développement du tourisme vert sur son territoire. 35 sentiers de randonnée pédestres, balisés et entretenus par le Club Vosgien Thionville, sont accessibles.

Cette démarche intègre la volonté de promouvoir auprès du grand public tous les itinéraires du territoire. Des fiches contenant les informations détaillées des parcours sont téléchargeables sur le site [www.agglo-thionville.fr](http://www.agglo-thionville.fr) et une carte relative à l'ensemble des itinéraires est également mise à disposition du grand public à la Communauté d'Agglomération, à l'Office de Tourisme « Pays Thionillois Tourisme » et dans les différents lieux recevant du public.

Une convention relative à l'entretien et au balisage des 279,5 km d'itinéraires de promenade et de randonnée pédestres a été signée entre l'Agglo et le Club Vosgien Thionville le 5 septembre 2024. Elle donnera lieu au versement d'une subvention annuelle sur la base d'un tarif kilométrique, soit, pour l'année en cours, la somme de 5 869,50 €

Une démarche liée à la labellisation des sentiers pédestres présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et, plus largement sur le territoire Nord Mosellan, est engagée avec Moselle Attractivité afin de pouvoir intégrer ces sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Cette initiative permettra, pour les sentiers pédestres éligibles, de bénéficier de l'ensemble des outils de promotion de Moselle Attractivité notamment : cartoguides, brochures, application mobile « Balades en Moselle ».

Retrouvez la carte des sentiers pédestres en téléchargement sur le site internet de l'Agglo.

Retrouvez la carte et les fiches détaillées sur :

 [agglo-thionville.fr](http://agglo-thionville.fr)  
> sentiers-pedestres



En 2024, deux parcours intramuros ont été modifiés pour démarrer à la gare SNCF de Thionville afin de favoriser les modes doux et faciliter l'usage du train pour les déplacements locaux. Il s'agit du sentier 18 – Boucle Charlemagne (Thionville) et du sentier 25 – Saint-Urbain (Thionville).



## RALLYE D'HALLOWEEN

Rencontrez Pumki, autrefois une petite fille, transformée en citrouille par un sorcier nommé Malum. Venez l'aider à trouver les bonbons cachés chez les commerçants avant Halloween, dans l'espoir de briser le sort et lui permettre de redevenir humaine toute l'année. En partenariat avec Thionville Côté Commerce, les enfants arpenteront les rues pendant une heure trente en suivant un parcours dans le centre historique et découvriront les plus effrayantes légendes de la ville. Un excellent moyen d'apprendre en s'amusant ! Venez déguisés !!!



- Samedi 26 octobre à 15h
- À partir de 3 ans.
- Sur réservation obligatoire sur <https://tinyurl.com/2h6pwtck> >>>



## SCHNELL, VIENS AU COMPTOIR DE NOËL !

Une boutique éphémère dédiée aux produits labellisés « Qualité MOSL ». Des ambassadeurs du savoir-faire local spécialement sélectionnés pour vous donner une multitude d'idées cadeaux, et de quoi préparer vos meilleures tables de fêtes.

On vient chercher des boules de Noël typiques pour décorer son sapin. On se laisse tenter par une bougie à la senteur de sapin ou de pomme cannelle pour embaumer la maison. Du côté de la librairie, une sélection de BDs, livres et revues vous attendent pour devenir incollable sur l'histoire du Pays Thionvillois et nos expressions en Platt.

Les gourmands et épicuriens ne sont pas en reste. Un tour par la roulotte « Schluck & Speck » pour faire le plein de terrines et de bons vins de Moselle. Quelques chocolats, confitures et spritzs à emporter pour la famille et les amis.

Du 15 novembre au 31 décembre 2024.



- 03 82 53 33 18
- [tourisme@thionville.net](mailto:tourisme@thionville.net)
- [thionvilletourisme.fr](http://thionvilletourisme.fr)



# Hamelys



## Fête Halloween

### 3 Novembre

DE 10H00 à 13H00  
& 14H00 à 18H00



Programme complet disponible sur  
*agglo-thionville.fr* ou à l'accueil du centre aquatique

L'achat d'une entrée offre l'accès à des animation gratuites  
Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte

Centre Aquatique  
**hamelys**

03 72 80 00 65 - 1 rue de la Loire, 57970 Basse-Ham